



**HAL**  
open science

## **Le paysage à l'épreuve de la transition énergétique. Introduction au dossier thématique**

Serge Briffaud

► **To cite this version:**

Serge Briffaud. Le paysage à l'épreuve de la transition énergétique. Introduction au dossier thématique. Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2014, 10. <halshs-01345609>

**HAL Id: halshs-01345609**

**<https://shs.hal.science/halshs-01345609v1>**

Submitted on 11 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Serge Briffaud**

## **Le paysage à l'épreuve de la transition énergétique**

### **Introduction au dossier thématique**

*The Landscape Put to the Test of the Energy Transitio. Introduction to the Special Edition*

En intitulant ce dossier thématique « Le paysage à l'épreuve de la transition énergétique », il ne s'agissait pas d'en orienter seulement le contenu vers une analyse des effets sur les paysages, leur aspect et leur valeur immatérielle, de la mutation avérée et à venir des modes de production et de consommation d'énergie. L'ambition était d'aller, si possible, plus loin, partant de l'idée que si la transition énergétique met le paysage à l'épreuve, c'est aussi dans la mesure où elle questionne la pertinence et l'efficacité d'une entrée « paysagère » dans cette problématique de l'énergie. Force est de constater qu'en pratique, le paysage apparaît aujourd'hui surtout associé aux résistances et aux réflexes de conservation que suscitent les changements induits par l'émergence de formes nouvelles d'exploitation de la ressource énergétique. Des liens forts peuvent certes quelquefois être noués, ici et là, entre « mise en projet » du paysage local et innovation énergétique<sup>1</sup>. Mais pour différentes raisons, que certaines contributions à ce dossier aident à identifier, le paysage qui s'invite dans les débats, réflexions et projets aujourd'hui associés à la transition énergétique, se présente le plus souvent sous la forme d'un tableau pittoresque à préserver. Cette situation doit être dépassée et les contributions rassemblées dans ce dossier montrent que la recherche scientifique elle-même peut aider à impliquer autrement la question du paysage dans le débat et dans les projets énergétiques contemporains.

### **Penser l'énergie par le paysage (et inversement)**

La recherche peut d'abord jouer ce rôle en contribuant à faire exister un nouveau « paysage énergétique », qui n'est pas seulement celui que génère l'impact direct des infrastructures de production ou de transport de l'énergie, mais celui que conditionne, dans sa globalité et en ses strates profondes, le rapport société/énergie. Il s'agirait en un mot de construire, à la croisée des disciplines, des « lectures énergétiques » du paysage, prenant ce dernier à témoin de l'impact répercuté sur les systèmes territoriaux et environnements des choix et des pratiques en matière d'énergie. C'est là le moyen de faire du paysage ce qu'il conviendrait de nommer un *percept intermédiaire*, qui, entre les acteurs de la décision et la

complexité de ces systèmes territoriaux et environnementaux, peut constituer un palier, plaçant à portée de regard et de délibération démocratique les implications multiples et imbriquées des politiques énergétiques. Là est l'une des voies à explorer pour déssectorialiser la question de l'énergie - pour cesser de la réduire à un problème d'équipement, ou d'infrastructure technique superposable à une toile de fond territoriale et paysagère. Le paysage, mais à condition de le construire comme tel, apparaît bel et bien susceptible d'offrir aux acteurs un référent concret partageable : un outil, donc, pour concevoir des projets énergétiques articulés à des projets territoriaux.

Mais si le paysage possède ce pouvoir de traduire le rapport social à l'énergie en formes perceptibles, il apparaît symétriquement que la question énergétique constitue un prisme pertinent pour appréhender le rapport social au paysage. Les travaux récents - qui trouvent largement écho dans ce dossier <sup>2014</sup> consacrés à la déconstruction des conflits suscités par les innovations en matière énergétique ont ainsi montré le rôle central que jouent ces dernières dans l'émergence d'une représentation « paysagère » des territoires locaux, de la valeur et de l'identité des lieux, voire des modalités du vivre-ensemble. Ils ont largement contribué à mettre en lumière la manière dont cette notion de *paysage* est convoquée dans le jeu social, dont elle se charge, selon les circonstances, de contenus différents - c'est-à-dire la manière dont le paysage, comme objet de discours et de représentation, se construit et se reconstruit sur le terrain de l'action et du conflit. Pour que le paysage puisse véritablement devenir un outil au service de l'innovation en matière énergétique, c'est à la fois et simultanément par ces deux voies de recherche qu'il faut explorer son rapport à l'énergie. La première permet de faire exister un paysage médiateur, témoin, en sa matérialité évolutive elle-même, de la relation société/énergie. La seconde est susceptible d'amener aux acteurs des politiques et projets énergétiques cette réflexivité sans laquelle le paysage demeure le terrain d'un affrontement stérile des subjectivités et d'un débat passionnel sans issue.

Les articles rassemblés dans ce dossier apportent une contribution à l'exploration de ces deux voies de recherche. Se dessinent, à travers eux, quelques-uns des contours de ce nouveau « paysage énergétique » qu'il faut désormais s'employer à faire exister, à l'interface de la recherche et de l'action.

## **Replacer les paysages de l'énergie sur l'axe du temps**

La démarche prospective et l'approche historique partagent le pouvoir de révéler en toute leur ampleur les conséquences d'une transformation profonde du rapport social à l'énergie. Du travail de Yann Nussaume, de Lamia Hakim et de Xavier Cadorel sur l'évolution avérée et potentielle du paysage urbain parisien entraînée par les plans « climat » et « biodiversité », se dégage l'image saisissante d'une capitale à l'aspect profondément transformée, en même temps que le constat des résistances qui s'opposent à ce renouvellement des modes

de production de l'architecture et de la ville. Ce dossier met toutefois surtout à l'honneur l'approche historique et spécifiquement, en même temps que le paysage des régions de montagne européennes, un moment clé de l'histoire du rapport des sociétés industrialisées à la ressource énergétique : celui de la révolution hydroélectrique, dont trois articles explorent ici les conséquences sur les paysages montagnards, du double point de vue des mutations de leur structure matérielle et de la perception de leur valeur.

Se tourner vers ce moment permet de mieux se représenter ce que peut engendrer une mutation radicale, qui ne fait aujourd'hui que s'amorcer, du rapport société/énergie. Ce moment est néanmoins aussi - il ne faut pas l'oublier - celui que vivent actuellement, et avec un siècle de décalage par rapport aux pays anciennement industrialisés, les populations de certaines régions du monde (on pense, par exemple, à la montagne himalayenne, où l'apparition de l'hydroélectricité est aujourd'hui inséparable, comme elle le fut jadis dans les Alpes ou les Pyrénées, du développement du tourisme <sup>2</sup> ). Le bouleversement des territoires et des milieux montagnards qu'entraîne, à partir du tournant des XIXe et XXe siècles, l'aménagement hydroélectrique des montagnes européennes est d'une ampleur considérable. Il n'est toutefois pas toujours perceptible (le paysage hydroélectrique est aussi souterrain), ni toujours perçu (les infrastructures se sont plus ou moins rapidement fondues dans l'espace vécu au quotidien par les populations locales et même dans les images associées à la consommation touristique de la montagne pittoresque et sublime). Ce grand chambardement des paysages montagnards tient pour une part à l'impact des systèmes d'infrastructures mis en place pour l'exploitation de la ressource, au prix souvent d'une réforme radicale des systèmes hydrographiques et gravitaires de la montagne (les Alpes vénitiennes et le Valais, étudié ici, constituent à cet égard des exemples édifiants). Mais l'empreinte laissée sur les paysages par la révolution hydroélectrique est aussi présente là où on ne va pas spontanément la chercher : dans ces bois plantés pour stabiliser les versants accueillant les infrastructures ; dans ces stations de ski qu'ont aidées à se développer les subsides des entreprises de l'énergie et les équipements (routes, funiculaires...) associés à l'exploitation des barrages, des conduites et des lignes de force ; dans ces vieux complexes industriels, aussi, installés dans les vallées au début du XXe siècle pour profiter d'une énergie disponible que l'on ne savait pas encore transporter ; ou dans ces espaces pastoraux demeurant ouverts encore dans une montagne ailleurs enfrichée, grâce à l'existence d'une voie carrossable à destination hydroélectrique, qui permet, là, d'acheminer le troupeau et d'entretenir les prairies de fauche...

Les trois contributions consacrées à ce thème nous aident à comprendre que ce que la révolution hydroélectrique provoque et qui se répercute sur les paysages est un changement global de la territorialité et de la spatialité des sociétés. L'hydroélectricité bouleverse en profondeur le système d'exploitation des ressources, valorisant certaines d'entre elles au détriment d'autres et transformant les modes mêmes d'appréciation de ce qui « fait » ressource et de ce qu'*est* la ressource - autrement dit de ce qui constitue, dans un territoire donné, la valeur et le capital. Ainsi nous est rappelé que l'énergie n'est pas une ressource comme une autre, mais la *ressource de la ressource*, c'est-à-dire l'une des matrices mêmes

des systèmes territoriaux et, par conséquent, des paysages. Simultanément et indissociablement, l'apparition de l'hydroélectricité engendre, à différentes échelles, une nouvelle vectorisation de l'espace : une distribution spatiale renouvelée des fonctions, associée à la mise en place de formes inédites de dépendances et d'interdépendances, en même temps qu'à une fluidité renforcée des relations interspatiales. Dans les rapports étroits - largement mis en lumière par Emmanuelle Heulmé à propos des Pyrénées, comme par Jean-François Rodriguez et Séraphin Hirtz pour le Valais - unissant le développement de l'hydroélectricité à celui du tourisme montagnard, se reflètent à la fois cette fluidification de l'espace et une inféodation renforcée de la montagne à la satisfaction des besoins des mondes urbanisés de la plaine. Cet essor touristique accéléré qu'engendrent les possibilités nouvelles ouvertes par l'exploitation de la ressource hydroélectrique, en matière de transport comme de confort, se trouve ainsi associé à l'une des transformations paysagères les plus spectaculaires qu'aient connues les paysages montagnards européens. Tout se passe autrement dit comme si la révolution hydroélectrique avait ouvert les portes de la montagne à un public de spectateurs tout prêt à en commenter - et à critiquer - les répercussions paysagères des aménagements énergétiques. Or, c'est cette situation - comme le montre bien Emmanuelle Heulmé - qui conduit les acteurs de l'aménagement des montagnes, dans la première moitié du XXe siècle, à commencer à (se) représenter le paysage lui-même comme une *ressource*, indispensable au développement économique local et, par conséquent, à préserver, y compris et surtout contre les mutations engendrées par l'aménagement hydroélectrique, des versants et des vallées.

## **Paysage, environnement, énergie : des objets politiques en tension**

À ce niveau se situe l'autre grand apport de ce dossier thématique, qui réside dans l'analyse des politiques paysagères sur le terrain de l'énergie. Est mis ici à jour le lien de consubstantialité qui unit ces politiques à la question énergétique. Emmanuelle Heulmé nous le rappelle : la première législation française sur la protection des sites pittoresques (loi de 1906) trouve son origine, pour une large part, dans les réactions suscitées au tournant des XIXe et XXe siècles par les effets paysagers de l'aménagement hydroélectrique des montagnes. Et c'est dans une loi sur l'énergie qu'apparaît, pour la première fois dans la législation française, le mot *paysage*.

À cette époque comme aujourd'hui, par ailleurs, la protection des paysages s'impose sur fond de représentations et d'appréciations contradictoires de l'impact des infrastructures. Les grands ouvrages hydroélectriques fascinent, au moins autant qu'ils suscitent le rejet. Ils constituent, et souvent pour les mêmes, les paysages héroïques dans lesquels se mire une modernité conquérante et glorieuse, en même temps que des blessures infligées à la belle nature par l'idéologie matérialiste du progrès. La protection des paysages, hier comme aujourd'hui, s'impose au coeur de cette tension inhérente aux modes d'appréciation de la valeur et de la beauté. Ce qui la porte n'est pas un consensus culturel, ni d'ailleurs un désir

de figer les paysages, mais la volonté de certains acteurs de se constituer leur propre territoire d'action. La protection est ainsi portée par ceux-là mêmes qui s'imposent comme les propriétaires/gérants de la « ressource paysagère », villégiateurs et promoteurs du tourisme, aménageurs des espaces de loisir, rentiers des aménités montagnardes, qui se dressent contre le pouvoir des « électriciens » et - au moins dans le cas des Pyrénées centrales - se partagent avec eux la montagne en s'appuyant sur la défense des sites pittoresques.

Si la révolution hydroélectrique est largement impliquée dans la naissance des politiques de préservation des sites, la transition énergétique actuelle place les politiques publiques du paysage face à leurs insuffisances et leurs contradictions. Alain Nadaï et Olivier Labussière montrent ici à propos de l'éolien comment le gigantisme des infrastructures et leur dispersion sur le territoire mettent en échec une politique des sites conçue sur le modèle de la préservation des monuments historiques : « Alors que le paysage d'État pouvait jusqu'alors faire opérer ses principes de manière positive, sur le mode de la protection d'éléments sélectifs de paysages, l'éolien le convoque dans ses effets induits sur des territoires entiers. Qualifier certains paysages, c'est en disqualifier d'autres dès lors que cette qualification oriente les développements de projets vers d'autres communs ou ressources paysagères partagées. » L'éolien met ainsi en lumière l'absence d'une réelle dimension territoriale dans la politique paysagère de l'État, malgré l'évolution de la législation et malgré les intentions affichées, notamment par la Convention européenne du paysage, en matière de gestion des « paysages ordinaires ».

Enfin, ce dossier met en lumière les tensions qui se dessinent, dans le contexte actuel de la transition énergétique, entre politiques paysagères et politiques environnementales. Yann Nussaume, Lamia Hakim et Xavier Cadorel notent la contradiction, pour ce qui concerne les paysages parisiens, entre les injonctions du Plan climat et les règles urbanistiques anciennes relatives au respect des prospectifs et des alignements. Corsetée par des normes sédimentées se voulant garantes de l'harmonie paysagère de la ville, la mutation potentielle de l'espace urbain engendrée par la nouvelle politique énergétique n'est pas véritablement formulée, de façon anticipée, comme un projet paysager et urbain, qui nécessite de multiples adaptations. Citons pour terminer, en revenant vers la montagne, un exemple qui montre à quel point l'écologique et le paysager peuvent aujourd'hui se tourner le dos. La protection des cascades a longtemps été l'argument phare des détracteurs de l'hydroélectricité, qui réclamaient la protection des sites. Cette dernière a souvent permis que les usines et les barrages s'installent en contrebas des plus belles cataractes des Alpes ou des Pyrénées, de façon à ne pas altérer le débit des eaux nécessaire à l'effet esthétique produit. Mais aujourd'hui, les cascades ne sont plus seulement des morceaux choisis de belle nature. Elles sont aussi des « ruptures (naturelles) de la continuité écologique », les espèces animales ne pouvant les remonter. Des autorisations d'exploitation de microcentrales électriques sont ainsi aujourd'hui fréquemment délivrées à la condition expresse que celle-ci s'implantent... au-dessus des cascades.

Le temps est décidément venu de désenclaver la question énergétique et d'assumer ce qu'elle porte aujourd'hui inéluctablement, à savoir une réforme globale de la territorialité et de la spatialité de nos sociétés. Celle-ci, qu'on le veuille ou non, donnera naissance - ce dossier le montre - à un nouveau paysage, qu'il faut anticiper et concevoir en pensant, globalement, dans le temps de l'espace et des territoires, la révolution énergétique à venir. Le paysage dans ce contexte est à la fois et indissociablement outil et objet de projet, un témoin convocable et un horizon nouveau à dessiner.

## Notes

1. Un colloque organisé le 20 novembre 2014 sur « Les paysages de l'après pétrole. Solutions paysagères pour territoires en transition », faisant suite à un ouvrage de même titre ( <http://www.citego.info/>)
2. Une étude de ce phénomène est en cours, dans le cadre de l'ANR Preshine, « Pressions sur les ressources en eau et en sol dans l'Himalaya népalais », coordonnée par Isabelle Sacareau.